

NOS POTINS - VILLE

Veil macabre à Kabare ...

ôt dans la matinée du 5 janvier, la population rurale de Kabare se retrouve face à un voleur (découpé en morceaux) au moment où un autre du même genre (déchiqueté aux couteaux) gît à l'hôpital général de Bukavu. Ces deux délinquants seraient surpris en flagrance par les bouchers se ravitaillant à l'abattoir auxquels ils avaient adressé au préalable "un avis d'arrivée" ! Il est étonnant que l'un des malfrats serait abattu au voleur abattu il y a belle lurette au camp Moke de la Brasserie.

*Un transporteur averti...

Il paraît que, contre toute attente, les taxi-bus de Kabare ont monté de prix, passant de 6 à 10 Z. Curieusement, après la protestation populaire, les transporteurs véreux ont compris que dans un pays l'Etat a toujours eu le dernier mot et que ses décisions ne sont pas susceptibles d'être modifiées par qui le veut. Une décision admirable, le bus Kifende est descendu à 5 Z. Ne dit-on pas qu'un homme averti vaut deux ?

*Des cadres démasqués à Uvira.

Une enquête sur le marché de la Plage de Kabare a fait tache d'huile. Effectivement, les services publics dénoncés y rançonnent les opérateurs économiques. Constat amer sur le terrain de l'autorité sous-régionale personne accompagnée de celle de la zone rurale. Résultats : les agents pris en flagrant délit débattent comme des diables dans le bénitier. Mais, on ne sait par quel insecte, deux d'entre eux se lancent de boulets rouges en se traitant l'un et l'autre de margoulins.

*L'Eldorado d'Ibanda !

Nyawera demeure l'Eldorado local. La nuit venue, s'y pavane une armée de fraîches et tressantes péripatéticiennes formées dans les quartiers aussi peuplés que sont Nyamugo, Kibumba ou crédits fonciers. Les mineures de 14 ou 15 ans vous entraînent dans le plus vieux métier du monde. Une hypocrite passion et certainement de beaux profits... dans cette tente "métallique" installée derrière la division régionale développement rural. Pour vous envoûter, ces pauvres nanas enfilent aussi des "Bermuda" et autres modes occidentales interdites chez nous comme la plupart des filles "de la ville", entendez de Nyawera, Kibumba, Muhumba...

ZAIRES PAR PASSAGE

est devenu une institution à Uvira. La bifurcation de Kavimvira siègent et nuit deux éléments de la B.R. qui enveniment les transporteurs.

chaque passage vers (ou de retour) Bukavu, il faut ouvrir large la main et laisser dans la poche de l'un d'eux 10 Z. Faute de quoi le voyage est compromis.

Un fait curieux est de remarquer à Uvira pas de là, d'autres agents qui sous l'ombre d'un arbre observent l'arrivée, intéressés. Ils attendent que le butin pour leur compte.



Droit de réponse :

Affaire Kasuku-Habimana : quelle issue ?

L'issue de cette affaire est que le citoyen Kasuku wa Ngeyo a été condamné pour calomnie par le tribunal de Grande Instance du Nord-Kivu à Goma à une peine de 18 mois de prison ferme et au paiement d'une somme de 10.000 Z. à titre des dommages-intérêts au citoyen Habimana Serubungu.

L'issue de cette affaire est ensuite que le citoyen Kasuku wa Ngeyo a perdu complètement le nord, qu'il ne sait plus à quel diable se vouer et qu'il est aux abois.

Sous les liens de sa juste condamnation, le citoyen Kasuku pleurniche et se dit martyr d'une noble cause (sic), celle de protecteur des petits paysans, qualité qu'il s'arroge sans vergogne et sans pudeur.

Or, si l'on déplore aujourd'hui la spoliation des terres et la persécution des petits paysans dans le Masisi, c'est, nous le croyons, et sans crainte de nous tromper, un problème créé par celui-là même qui se dit protecteur de ces mêmes petits paysans victimes de ses appétits inconsidérés.

Le citoyen Kasuku ne réunit-il pas sous sa seule propriété plus de vingt mille hectares de terres

de pâturage dans le Masisi ? Le citoyen Kasuku n'a-t-il pas provoqué et entretenu des procès interminables entre les paisibles habitants de Masisi pour simplement assouvir sa très grande soif d'extension de ses terres.

Ironie du sort... ! De ses larmes de crocodile, le bourreau de ces pauvres petits paysans, se présente et se dit aujourd'hui, ô blasphème, leur avocat ! C'est l'histoire du petit chaperon rouge et le loup.

Le citoyen Kasuku wa Ngeyo, pour sa défense, soutient que sa lettre calomnieuse est la suite de la mission reçue du commissaire sous-régional. Or, la mission reçue du commissaire sous-régional était bien définie. "Votre rôle est de mener une action psychologique sur cette population, car l'ACOGENOKI aurait été à tort ou à raison citée dans le cas".

Le citoyen Kasuku, outrepassant, le cadre de cette mission a versé délibérément dans la bassesse en imputant au citoyen Habimana le contenu de sa lettre publiée dans cet hebdomadaire en son édition n°259 du 1er au 7 décembre 1984.

Et pourtant il n'est pas demandé nulle part au citoyen Kasuku de dresser un rapport quelconque sur des faits qu'aurait commis le citoyen Habimana Serubungu. C'est de sa propre initiative, librement et volontairement qu'il a rédigé et adressé aux autorités ces faits imputés au citoyen Habimana.

Interrogé et entendu par le tribunal de Grande Instance à Goma, le citoyen Kasuku n'a pas apporté la moindre preuve de ses accusations (spoliation, destruction des cases, inceste). Il était plus muet qu'une carpe. Et les nombreux témoins cités par lui ont très efficacement contribué à sa totale confusion.

Par ailleurs, à lire attentivement l'article de Wakilongo M. Nyembo, en l'édition 259 du 1er au 7 décembre 1984, on en tire l'impression que la terre va s'arrêter de tourner si le citoyen Kasuku était condamné. Folies de grandeur... ! Le citoyen Kasuku est en effet présenté dans cet article comme le grand protecteur, source de vie et lumière des petits paysans de Masisi.

Or, les intentions réelles et véritables du citoyen Kasuku sont bien connues.

C'est en vain que les défenseurs du citoyen Kasuku tentent (maladroitemment) d'influencer le juge de la Cour. Ils jettent la pierre sur le juge de Goma. Sans respect et sans preuve aucune, ils soutiennent que la loi est, nous citons, lue avec une originalité singulière à Goma. Peine perdue ! Remarquons qu'ils avaient adopté les mêmes manœuvres en vue du verdict de Goma du 26 octobre 1984.

Et défiant toutes malices, la loi a été dite souverainement, en toute indépendance ; le citoyen Kasuku reconnu coupable a été condamné par la loi. Elle a été dite, non pas au hasard, comme le

prétendent les défenseurs de Kasuku, mais par des personnes formées à cette fin, mûres et spécialistes en la matière.

Dura lex, sed lex, disaient les Romains.

Les défenseurs de Kasuku auraient dû lui conseiller de se résigner au lieu de s'en prendre bassement à des honnêtes citoyens, nos juges, qui se consacrent nuit et jour au maintien de l'ordre public par leurs sages conseils.

HABIMANA SERUBUNGO

NDLR : Le plaignant semble oublier à travers sa requête que l'article 5 des Statuts de l'ACOGENOKI - dont il serait membre - stipule que le président de cette coopérative a le devoir de protéger les droits des éleveurs. D'où, on peut supposer sans risque de se tromper que le citoyen Kasuku n'a fait que son devoir.

C'est ensuite par erreur que le citoyen Habimana soutient qu'à part lui-même, il y a d'autres personnes qui veulent influencer la Cour d'Appel dans cette affaire. A lire son droit de réponse, on peut facilement établir qu'étant devenu "avocat-flatteur" des juges de Goma - n'en déplaise à ces derniers - il entretiendrait de bonnes relations avec eux. Ce qui n'est pas du tout mauvais dans la mesure où le droit l'emporte sur les sentiments.

Pour sa gouverne, les 2.000 ha (et non 200.000) dont la question n'avaient suscité qu'un problème de limite de terres domaniales entre le citoyen Kasuku et un certain Kebabja en 1979. Aujourd'hui que les choses sont revenues à la normale, Kasuku est en droit de gérer une terre dont la propriété ne lui a jamais été contestée par qui que ce soit. En outre, une mission lui avait été confiée par l'autorité sous-régionale qui voulait justement calmer la population qui se plaignait de l'impunité d'un spoliateur appelé curieusement HABIMANA. L'échange de courriers entre l'autorité ci-haut citée et l'intéressé en témoigne.